

Proposition d'une « Bonne Pratique Opérationnelle » : "Prévention des risques pour le personnel au service biomédical"

Jean-Baptiste Beck, Daniel Da Silva, Cyril Desreumaux, Gilbert Farges

Université de Technologie de Compiègne, Master Management des Technologies en Santé,
BP 20 529, 60205 Compiègne cedex, gilbert.farges@utc.fr

I. Introduction

Outil des acteurs biomédicaux (ingénieurs, techniciens supérieurs et techniciens), **le guide des bonnes pratiques biomédicales en établissements de santé** [1] est paru en 2002 dans sa première version. Il a pour but de fournir aux services biomédicaux « les références minimales » auxquelles ils doivent satisfaire pour considérer qu'ils remplissent correctement leurs fonctions selon les règles de l'art validées par les pairs.

Ce guide, grâce à un système d'autoévaluation, sous forme d'une grille, permet de tenir compte des retours d'expérience. En novembre 2004, 22 services biomédicaux ont déjà renvoyé cette autoévaluation dont la synthèse moyennée est disponible sur Internet [2]. Elle permet de donner un taux de réalisation sur chaque élément de référence du guide (réponses possibles : vrai = 100%, plutôt vrai = 70%, plutôt faux = 30%, faux = 0%). Ces quatre niveaux de réponse permettent d'établir des scores globaux, entre 0% et 100%, pour chaque item des bonnes pratiques. Les résultats moyennés sur l'ensemble des réponses reçues permettent d'établir un constat moyen auquel chaque service biomédical peut se comparer [2].

L'un des items ayant obtenu le plus faible score d'autoévaluation sur la moyenne réalisée, 33%, est celui sur la prévention des risques pour le personnel (référéncé BPO 04-03). Il se différencie en trois éléments de référence suivants:

- Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) [3] se déplace dans les locaux du service biomédical pour contrôler les conditions de travail : *le score moyen obtenu est 32% de vrai.*
- Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) [4] se déplace dans les locaux du service biomédical pour évaluer l'application des mesures d'hygiène : *score moyen à 25% de vrai.*
- La répartition des locaux tient compte des activités non compatibles entre elles : *score moyen à 42% de vrai.*

II. Enquête et résultats

L'objectif de l'enquête est d'identifier, via les services biomédicaux dont l'autoévaluation a un score élevé (6 des 22 services autoévalués), les raisons de leur satisfaction. Reformulées, celles-ci pourront être proposées à l'ensemble des services biomédicaux comme méthode d'amélioration de la prévention des risques pour le personnel.

a) Méthode

Le questionnaire reprend les points suivants :

- *La forme des visites* du CLIN et du CHSCT dans les services biomédicaux.

- ✓ Fréquence des visites (*réponses possibles : plus ou moins d'une fois par an*)
- ✓ Sont-elles prévues à l'avance ? (*oui/non*)
- ✓ Y a-t-il un compte-rendu de visite ? (*oui/non*)
- ✓ Les objectifs à attendre sont-ils :
 - Réalisables ? (*oui/non*)
 - Mesurables ? (*oui/non*)
 - Repris à la visite suivante ? (*oui/non*)
- Les raisons de leur satisfaction dans les relations avec les comités de prévention des risques :
 - ✓ L'intérêt du service biomédical pour la prévention des risques (*oui, plutôt oui, plutôt non, non*)
 - ✓ La participation d'un membre du service biomédical aux comités ? (*oui/non*)
 - ✓ La communication entre le service biomédical et les comités est-elle une priorité ? (*oui, plutôt oui, plutôt non, non*).

b) Résultats

Sur les six services biomédicaux interrogés trois ont répondu, soit 50%. La lecture des résultats a fourni une grande surprise : même les services biomédicaux ayant obtenu les scores les plus élevés à l'autoévaluation reconnaissent les points critiques suivants :

1. Faible taux de passages du CLIN et du CHSCT dans le service biomédical (moins d'une fois par an).
2. Absence de compte rendu d'inspection ou d'objectifs fixés pour la prochaine visite.
3. Fort sentiment d'implication du service biomédical pour la prévention des risques, mais manque de communication avec le CLIN et le CHSCT.

III. Interprétation et propositions d'amélioration de l'item actuel BPO 04-03 « prévention des risques » :

a) Interprétation des résultats de l'enquête

Les résultats précédents mettent en évidence que les services biomédicaux ont le désir d'adopter une démarche de qualité dans la prévention des risques pour le personnel. De plus, les interventions des comités de prévention des risques ne sont ni suivies, ni formalisées.

Ce qui semble ressortir de cela est une sorte de désir à sens unique. En effet, il y a un décalage entre l'intérêt du service biomédical pour la prévention des risques et un manque de disponibilité des comités officiels et réglementaires de prévention des risques, par manque de moyens.

Ce désir non assouvi pourrait amener une forme de frustration et de dégradation possible dans les relations entre ces différents acteurs qui ne ferait qu'accentuer le problème.

Dans le guide des Bonnes Pratiques Biomédicales en Etablissements de Santé, l'item correspondant à la prévention des risques pour le personnel (BPO-04-3) ne mentionne que rapidement l'action du CLIN et du CHSCT. En effet, celui-ci s'attache principalement à la gestion des locaux et des activités non compatibles. Du fait de l'unanimité des 22 services ayant répondu, il serait envisageable d'inclure dans l'item BPO-04-3 une partie concernant les relations entre le service biomédical et les comités de prévention des risques pour le personnel.

Afin de pouvoir mesurer l'évolution de la qualité des relations entre les comités de prévention et les services biomédicaux, le tableau ci-dessous propose quelques indicateurs utiles :

Améliorer la communication entre le service biomédical et les comités de prévention des risques dans les conditions de travail			
Critères	Paramètres	Indicateurs retenus	Valeurs cibles
Connaissance du service biomédical et des comités	Visites des locaux du service biomédical		
	Temps de formation utilisé	% des heures allouées utilisées	> 50 %
	Personnes formées pour le service biomédical pendant l'année n	$\frac{\text{nombre } n}{\text{nombre } n-1}$	≥ 1
Travailler ensemble	Objectifs fixés par les comités	nombre n	≥ 1
	Objectifs atteints par le service biomédical	Pourcentage d'objectifs atteints dans l'année en cours	> 50 %
	Membres du personnel du service biomédical impliqués dans d'autres structures de prévention	nombre n	> 0
Circulation de l'information	Informations circulant sur le tableau d'affichage		
	Rapports parvenus au service biomédical suite aux inspections	$\frac{\text{nombre de rapports}}{\text{nombre d'inspections}}$	$\geq 70 \%$
	Retours sur les rapports vers le CLIN et CHSCT	$\frac{\text{nombre de retours}}{\text{nombre de rapports}}$	$\geq 40 \%$

Fig. 1 : Proposition pour mesurer l'évolution de la qualité de la communication entre le service biomédical et les comités de prévention des risques dans les conditions de travail

b) Proposition d'un item rénové « BPO 04-3 : Prévention des risques pour le personnel au service biomédical » pour le guide :

NB : La référence « bonne pratique » sélectionnée pour l'item est constituée par le texte encadré.

Définition : La prévention des risques pour le personnel au service biomédical est le processus visant à mettre en place les moyens permettant d'éviter les accidents et les contaminations de tout acteur biomédical dans son environnement de travail. Elle s'applique à l'ensemble du personnel permanent ou temporaire, sous la tutelle du responsable du service et des visiteurs autorisés. Les conditions de travail sont évaluées et respectent les préconisations des comités réglementaires tels que le Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).

Objectif : Garantir la sécurité des personnes présentes dans les locaux du service biomédical envers les risques liés aux environnements ou conditions de travail et aux infections nosocomiales.

Description : La prévention des risques dans les environnements ou les conditions de travail et du risque infectieux se réalise au sein du service biomédical via un processus majeur : **l'amélioration de la communication entre le service biomédical et les comités de prévention des risques.**

Voie d'amélioration privilégiée pour une meilleure prise en compte de la prévention des risques, l'amélioration de la communication repose sur divers critères complémentaires :

- *Connaissances des services :* Mieux se connaître pour mieux communiquer. Il est important de favoriser les visites informelles en rapprochant les services et comités et d'utiliser les crédits d'heures allouées pour les formations.

- *Circulation de l'information* : Parler le même langage pour éviter les malentendus et diffuser l'information concernant les objectifs généraux du service biomédical et des comités de prévention des risques (panneaux d'affichages, notices explicatives, liens Internet).
- *Travailler ensemble* : Les acteurs de la prévention de risques doivent formaliser les visites. Le rapport d'inspection définit les objectifs mesurables à atteindre pour la prochaine inspection. Tout au long de la démarche, il est le document qui référence les objectifs et permet d'en évaluer le suivi.

Le service biomédical formalise ses relations avec les comités de prévention des risques pour le personnel en condition de travail (CLIN et CHSCT...), en ouvrant un registre *ad hoc* permettant de documenter et de mémoriser les actions suivantes :

- Planifier les dates des visites des comités avec des objectifs à atteindre pour le service biomédical (rapports d'inspection...).
- Mettre en œuvre des démarches pour réaliser au mieux ces objectifs.
- Vérifier lors des visites si les objectifs fixés ont été atteints.
- Ajuster ce qui n'a pas été atteint en entreprenant des démarches correctives.

Le registre de prévention des risques pour le personnel présent dans les locaux du service biomédical est classé et rendu facilement accessible.

Evaluation et amélioration

Le service biomédical reçoit les comités de prévention des risques. Ensemble, ils font la mise au point sur les objectifs fixés lors de la dernière visite.

Les comités rédigent un rapport d'inspection fixant de nouveaux objectifs. Ils peuvent mesurer l'état d'avancement dans la prévention des risques pour le personnel à l'aide des indicateurs suivants :

- Existence et mise à jour d'un registre *ad hoc* au sein du service biomédical ;
- Nombre d'inspections de prévention des risques au sein du service biomédical dans l'année en cours ;
- Nombre de rapports parvenus au service biomédical suite aux inspections ;
- Nombre d'objectifs fixés par les comités ;
- Pourcentage d'objectifs atteints par le service biomédical ;
- Temps de formation utilisé pour la prévention des risques pour le personnel biomédical...

Conclusion :

Les autoévaluations des services biomédicaux sur la prévention des risques dans l'environnement de travail révèlent un désir d'amélioration des relations avec le CHSCT et le CLIN. Une enquête a montré que la communication entre ces trois services n'était pas optimale et que leurs objectifs réciproques étaient mal connus.

Fort de ce constat, il a été possible de cibler et de proposer une amélioration autour d'un processus majeur : l'amélioration de la communication entre ces différents services. Cette amélioration inclut la formalisation des inspections des comités de prévention des risques avec une proposition d'objectifs mesurables à atteindre.

La rénovation de l'item BPO-04-3 : « Prévention des risques pour le personnel au service biomédical » formalise les relations et enregistre les actions entre le service biomédical, et les CLIN et CHSCT. Après validation par les professionnels du milieu biomédical, cette rénovation d'item pourrait

faire partie d'une version ultérieure du guide des bonnes pratiques biomédicales en établissement de santé.

Bibliographie :

- [1] Guide des Bonnes Pratiques Biomédicales en Etablissement de Santé, Farges G . (UTC), Wahart G. (Pdte AFIB), Denax J.M. (Pdt AAMB), Métayer H. (Pdt ATD) et 45 co-auteurs, ITBM-RBM News, Ed Elsevier, novembre 2002, vol. 23, Suppl. 2, 15s-16s
- [2] Auto-évaluations du guide des bonnes pratiques biomédicales en établissements de santé et retour d'expériences des services biomédicaux sollicités :
http://www.utc.fr/~farges/extranets/extranet_bpb/extranet_bpb.htm
- [3] Présentation du CLIN : <http://web.ccr.jussieu.fr/clin/Accueil.htm>
- [4] Présentation du CHSCT à l'hôpital :
http://www.anfh.asso.fr/etablissemnts/ressources_documentaires/guides/CHSCT/presentation2.php